

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 16**

présenté par

M. Gouttefarde, M. Gérard, Mme Granjus, Mme Thomas, M. Claireaux, Mme Valérie Petit,
Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Vanceunebrock, Mme Tuffnell, M. Perrot, M. Fugit, M. Testé,
Mme Chapelier, M. Templier et Mme Krimi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.